

DESS éthique médicale et hospitalière

Responsable

P^r Dominique Folscheid

Conditions d'admission

Maîtrise ou diplôme de niveau équivalent, ou validation des acquis personnels ou professionnels. Avoir une activité professionnelle touchant la médecine ou les activités hospitalières.

Formation

Sur deux ans, accessible au personnel de l'Assistance publique, des Hôpitaux de Paris et aux extérieurs (places limitées). En formation continue exclusivement (personnes ayant un emploi dans le secteur médical, hospitalier ou assimilable). Cette formation est assurée en partenariat entre l'université et l'Espace éthique de l'AP-HP.

Contacts

Centre de formation continue du personnel hospitalier
Délégation à la formation
Assistance publique des hôpitaux de Paris
44, rue Jenner, 75013 Paris
Téléphone : 01 42 16 06 51
Université de Marne-la-Vallée
Centre Albert Camus, bureau 106
Champs-sur-Marne
77454 Marne-la-Vallée Cedex 2
Téléphone : 01 49 32 91 50

Lieu de formation

Espace éthique de l'AP-HP
CHU Saint-Louis
Quadrilatère historique
1, avenue Claude Vellefaux
75010 Paris

Objectifs

- Assurer à des professionnels de la santé déjà en activité la formation philosophique et éthique nécessaire à la conceptualisation, l'analyse et la résolution éventuelle des problèmes qu'ils rencontrent sur le terrain.
- Faciliter le va-et-vient entre la conduite pratique, en situation, et l'analyse de cette pratique, avec toutes ses implications.
- Rattraper les lacunes de formations initiales qui n'ont pas pris en compte, ou bien trop peu, ces composantes indispensables.

Programme

1^{re} année

- L'éthique en situation
- Méthodologie et informatique
- Étude de texte (philosophie ancienne)

Les étudiants participent aux groupes d'étude dont les travaux sont repris annuellement dans les publications de l'Espace éthique de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris, ainsi que dans la *Lettre de l'Espace éthique*.

Inscription

Un comité scientifique regroupant les instances de décision autorise l'inscription des candidats :

- Soit on est en présence de candidats titulaires d'une maîtrise, et il suffit alors de juger de la qualité du dossier (lettre de motivation, parcours déjà effectué, projets) pour autoriser l'inscription dans la limite des places disponibles ;

Années universitaires 2001-2003

2^e année

- Notions et problèmes fondamentaux
- Étude de texte (moderne ou contemporain)
- Rédaction d'un mémoire chaque année

- Soit on est en présence de candidats titulaires d'un diplôme autorisant une équivalence et, une fois le dossier reconnu par ailleurs comme valable (dans les conditions précédentes), le professeur responsable décide d'accorder l'équivalence (exemple : doctorat en médecine) ;
- Soit on se trouve dans le cas où se prononce le « jury de vali-

ation des acquis », composé de quatre personnes (universitaires et membres de l'AP-HP), qui autorise les candidats, en fonction de leur parcours professionnel (les règles en vigueur exigent un minimum de 5 ans d'activité) et de la qualité de leur dossier de candidature, à s'inscrire dans la limite des places disponibles.

Évaluation

Faite par l'OFIPE (Observatoire des formations, insertions professionnelles), qui est publiée sur le site www.univ-mlv.fr/ofipe/. Les résultats sont également publiés.